



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25411  
13 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil de sécurité la communication ci-jointe qu'il a reçue du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

ANNEXE

Lettre datée du 10 mars 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Directeur général de l'Agence internationale de  
l'énergie atomique

Veillez trouver ci-joint le rapport de la dix-septième inspection effectuée en Iraq par l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Vous jugerez peut-être utile de communiquer le texte de ce rapport aux membres du Conseil de sécurité. L'Inspecteur principal, M. Maurizio Zifferero, et moi-même restons évidemment à votre disposition pour toutes consultations que le Conseil ou vous-même souhaiteriez tenir.

Le Directeur général

(Signé) Hans BLIX

APPENDICE

Rapport sur la dix-septième inspection effectuée en Iraq  
par l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du  
Conseil de sécurité (25-31 janvier 1993)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport récapitule les conclusions de la dix-septième mission d'inspection effectuée par l'AIEA en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, avec l'assistance et la coopération de la Commission spéciale de l'Organisation des Nations Unies (CSNU). Cette mission s'est déroulée du 25 au 31 janvier 1993, sous la direction de M. Maurizio Zifferero, de l'AIEA, qui était l'Inspecteur principal. L'équipe comprenait huit inspecteurs (représentant huit nationalités) et du personnel auxiliaire.
2. Les objectifs de la mission étaient les suivants :
  - Poursuivre l'inventaire des matières, équipements et machines-outils visés à l'annexe 3 révisée du plan de contrôle et de vérification continus de l'exécution par l'Iraq des dispositions du paragraphe 12 de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ainsi que des dispositions des paragraphes 3 et 5 de la résolution 707 (1991) (plan de contrôle continu). L'équipe chargée de la dix-septième inspection avait pour tâche en particulier de revoir l'inventaire des machines-outils placées sous scellés de l'AIEA à l'usine d'Al Rabiya, qui avait été bombardée aux missiles de croisière le 17 janvier;
  - Poursuivre les activités se rapportant aux matières nucléaires entreposées dans le bâtiment (Tuwaitha) et dans les emplacements B et C, notamment vérifier les scellés de l'AIEA. Des inspections à court délai de préavis du bassin de stockage des déchets d'uranium d'Al Jezira et des cuves de solution d'uranium de Tarmiya étaient également prévues;
  - Procéder à des inspections sur préavis très court de certains sites, afin de vérifier les scellés et l'utilisation des principales machines-outils;
  - Obtenir la mise à jour, promise depuis longtemps, de la déclaration sur les éléments de l'annexe 3, qui est l'un des préalables à toute planification détaillée du contrôle continu; reprendre l'importante question non réglée des sources et de l'achat des matières, pièces de centrifugeuses et autres équipements essentiels visés par la résolution 687 du Conseil de sécurité.
3. L'équipe d'inspection s'est rendue dans 10 installations et sites, dont la liste figure au tableau 1.
4. La Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) n'avait cette fois désigné aucun nouveau site aux fins d'inspection.

/...

Tableau 1

Liste des installations et des sites inspectés durant la  
dix-septième mission d'inspection

Liste des sites - Dix-septième inspection de l'AIEA

1. Tuwaitha
2. Etablissement d'Etat de Taji-Nassr
3. Tarmiya
4. Al Jezira
5. Al Hatteen
6. Ash Shakyli
7. Al Rabiya (Al Nida)
8. Al Dijjia (Al Zaura)
9. Emplacement B
10. Emplacement C

ACTIVITES RELATIVES AUX MATIERES, EQUIPEMENTS ET MACHINES-OUTILS

5. Entrepôt 13b d'Ash Shakyli. Des informations fournies par un Etat Membre ont fait état de l'exportation en Iraq de deux machines à mouler par jet Arbura, spécialement équipées pour la fabrication de stators à hystérésis de moteur de centrifugeuses à gaz 1/. Les équipes d'inspection précédentes avaient à maintes reprises interrogé les responsables iraqiens au sujet de la présence en Iraq de machines servant à fabriquer des moteurs de centrifugeuses. Les autorités iraqiennes avaient toujours répondu que les efforts faits pour acquérir des machines à "enrober" n'avaient jamais abouti à cause de l'embargo et que, pour fabriquer le seul stator de moteur produit en Iraq, on avait coulé la résine à la main. La quinzième mission d'inspection de l'AIEA (novembre 1992) a découvert une machine Arbura dans l'entrepôt d'Ash Shakyli. Longuement interrogées par l'équipe chargée de la dix-septième inspection, les autorités iraqiennes ont reconnu que cette machine avait été acquise pour fabriquer des stators de moteur de centrifugeuse, mais ont

---

1/ Une fois le stator terminé, une deuxième opération, appelée "enrobage" permet de le maintenir en place sur le flasque inférieur avec de la résine.

maintenu que le stator en question avait été "enrobé" à la main. A leur connaissance, il n'existait pas d'autre machine Arbura en Iraq. De plus, la monture spéciale avait été brisée et perdue. Les inspecteurs de la dix-septième équipe ont relevé les spécifications du constructeur et les caractéristiques techniques de la machine à mouler par jet Arbura, sur laquelle ils ont apposé les scellés de l'AIEA. Les autorités iraqiennes ont été priées d'ouvrir une enquête au sujet de la machine manquante. D'après les informations reçues par l'équipe après la fin de la dix-septième inspection, la partie iraqienne a peut-être acheté l'autre machine Arbura pour son programme de fabrication de missiles. C'est une question sur laquelle la dix-huitième inspection de l'AIEA devra revenir.

6. Les données sur les achats fournies par le gouvernement d'un Etat Membre montrent que 178 mélangeurs-décanteurs de différentes dimensions, fabriqués par Metallextraktion AB (MEAB), avaient été exportés en Iraq. Les batteries de mélangeurs-décanteurs sont très employées dans la technologie nucléaire comme contacteurs pour l'extraction par solvant dans la récupération et l'épuration de l'uranium et du plutonium. En septembre 1992, la quatorzième mission d'inspection avait procédé à un inventaire complet des mélangeurs-décanteurs entreposés à Ash Shakyli dans les caisses d'expédition originelles. Les inspecteurs de la dix-septième mission ont vérifié cet inventaire de 70 unités et demandé une nouvelle fois à la partie iraqienne de retrouver et de leur montrer les autres unités.

7. La partie iraqienne a précisé que dans le cadre des efforts déployés pour faire les déclarations au titre de l'annexe 3 visées dans le plan de contrôle continu de l'AIEA, elle a recherché et retrouvé des tôles de tantale, qui avaient été transportées à l'entrepôt 13b d'Ash Shakyli, où l'équipe d'inspection a pu les voir. Etant donné leurs dimensions, ces 15 tôles de tantale sont soumises au contrôle en vertu de l'annexe 3. Des échantillons ont été prélevés pour analyse.

8. A la demande de l'équipe, les télémanipulateurs entreposés sous scellés dans deux emplacements du site de Tuwaitha ont été transportés à l'entrepôt 13b d'Ash Shakyli. Il s'agit d'une opération plus vaste pour rassembler dans cet entrepôt tous les éléments et pièces détachées se rapportant aux réacteurs. Les quinze télémanipulateurs entreposés à l'entrepôt 13b ont été identifiés et mis sous scellés.

9. Al Rabiya. L'atelier de mécanique d'Al Rabiya (ou Al Rabee, maintenant appelé Al Nida) à Zaafaraniya, dans la partie sud de Bagdad, a été en grande partie détruit par des missiles de croisière le 17 janvier 1993. Avant la guerre du Golfe, l'atelier d'Al Rabiya était, comme l'installation voisine d'Al Dijjia, organisé pour fournir un appui, au niveau de la fabrication d'éléments mécaniques et électroniques, à l'ensemble d'activités nucléaires répondant au nom de code Petrochemical 3 (PC-3). Des documents sortis d'Iraq durant la sixième inspection de l'AIEA et des déclarations faites par les autorités iraqiennes montrent clairement que les installations d'Al Rabiya et d'Al Dijjia ont été utilisées pour la fabrication d'éléments destinés à la séparation électromagnétique des isotopes. De plus, ces documents donnent à

/...

penser que, si le programme iraquien d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse avait dépassé le stade - qu'apparemment il n'a pas franchi - de la mise au point des barrières de diffusion, l'installation d'Al Rabiya aurait participé à la fabrication des éléments nécessaires. Cette installation n'avait pas été endommagée pendant la guerre du Golfe. Ensuite, selon les déclarations iraqiennes, elle a été agrandie grâce à la construction de plusieurs bâtiments techniques immédiatement à l'est (voir figure 1) et elle a été réorganisée, sous la direction de la Commission de l'industrie militaire, pour soutenir l'effort de reconstruction en Iraq.

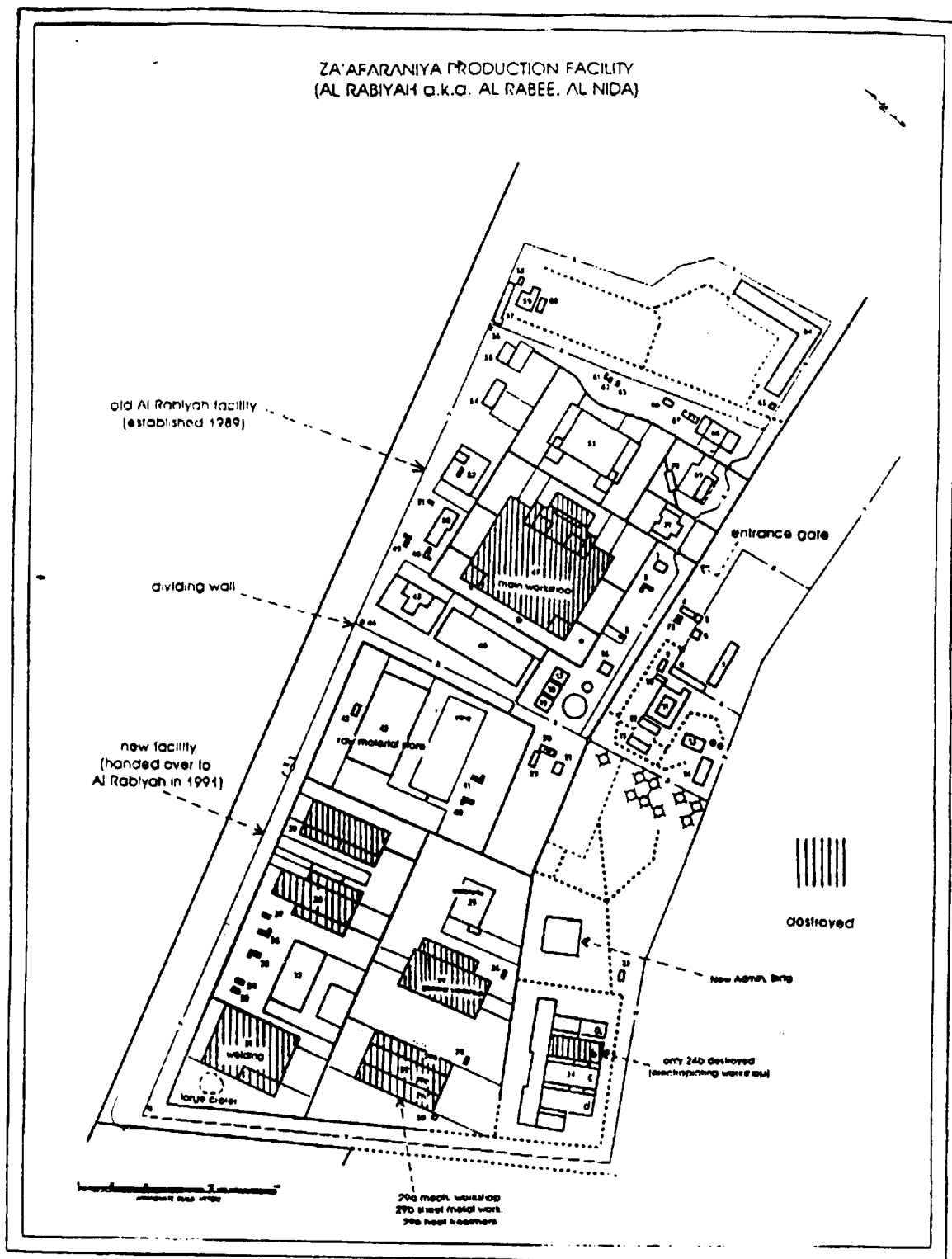
10. Avant la dix-septième mission, l'installation d'Al Rabiya avait été inspectée trois fois par des équipes de l'AIEA (deuxième, onzième et quinzième missions). Elle était considérée comme étant un atelier mécanique moderne, bien équipé en machines-outils, capable d'appui à la préparation des matières, au nettoyage chimique et au contrôle de qualité. Rien n'indiquait qu'elle ait participé à des activités liées au programme PC-3 après la guerre du Golfe. Pendant la quinzième mission (novembre 1992), la visite d'Al Rabiya s'inscrivait dans le cadre d'un vaste effort pour mettre à jour l'inventaire des machines-outils et autres équipements importants des établissements d'Etat iraqiens. La partie iraquienne consacrait alors des ressources importantes à l'expansion de ce site. Leur explication était que l'installation d'Al Rabiya était un élément important du plan de la Commission de l'industrie militaire pour le relèvement et l'industrialisation du pays. L'équipement (principalement des machines-outils) était beaucoup plus important que lors des inspections antérieures : le nombre de travailleurs avait doublé et un bâtiment était en construction à l'ouest du bâtiment 24 pour les services administratifs et la planification (voir figure 1).

11. La dix-septième équipe d'inspection de l'AIEA s'est rendue à Al Rabiya le 27 janvier 1993, exactement 10 jours après le bombardement. Le Directeur général a accueilli l'équipe à la porte d'entrée et l'a fait escorter pendant toute la visite. La partie iraquienne nettoie et reconstruit le site, déterminée à le remettre en service en quelques mois. Des milliers de personnes et des centaines de pièces de matériel lourd y travaillent 24 heures sur 24. Dans toute l'installation, on voyait de gros projecteurs : un vaste champ dégagé à l'ouest de l'usine se remplissait rapidement de débris. Littéralement, la partie iraquienne enlève les débris d'un côté d'un bâtiment en même temps qu'elle reconstruit les murs de l'autre côté.

12. Six bâtiments étaient entièrement détruits et le bâtiment 24 était sérieusement endommagé. Les bâtiments détruits sont indiqués sur la figure 1. A l'exception du bâtiment 53, aucun bâtiment à usage technique ou de production n'a été épargné. De gros bâtiments abritant les services collectifs, un entrepôt de matières premières, la cafétéria et les services administratifs n'ont pas été touchés. Aucun des petits bâtiments d'appui n'a été touché, mais la plupart ont subi des dégâts indirectement. La partie iraquienne a parlé de plusieurs missiles qui avaient manqué leur cible et étaient tombés dans des quartiers résidentiels, mais les quelque 35 missiles (estimation iraquienne) qui sont tombés sur le site d'Al Rabiya semblent avoir touché leur cible avec une précision presque parfaite. Le seul indice de

/...

Figure 1



missile ayant manqué sa cible est un gros cratère à l'est du bâtiment 31. La partie iraquienne est restée très vague sur la question des victimes sur le site mais il apparaît que, s'il y en a eu, elles étaient peu nombreuses. Il y a dû y avoir une évacuation générale des établissements d'Etat en prévision d'une attaque.

13. L'inventaire des machines-outils à Al Rabiya, tel qu'il a été mis à jour en novembre 1992, répertoriait 86 articles, dont 80 étaient jugés d'usage général : 63 machines à fraiser, 7 machines de mesure des coordonnées, 5 machines à décharge électrique, 3 machines à pointer, une rectifieuse et une découpeuse au laser. Les 6 autres machines - 3 tours/aléseuses Matrix Churchill série 2, 1 tour/aléseuse Matrix Churchill série 3, 1 tour/aléseuse Dörries (VTL avec table de 2,5 mètres) et 1 soudeuse à faisceau électronique Sciaky - ont été jugées bivalentes et sont soumises au contrôle en vertu de l'annexe 3 du plan de contrôle continu. Ces machines avaient été marquées. La plupart étaient endommagées ou détruites. Une mise à jour générale de l'inventaire n'était pas possible et l'équipe d'inspection s'est donc attachée à recenser le matériel bivalent. Les tours/aléseuses Dörries et Matrix Churchill (série 1 et série 2) ont été détruits. Les tours/aléseuses Matrix Churchill série 2 avaient été endommagés mais pouvaient être réparés, et les sceaux ont été laissés en place. La soudeuse à faisceau électronique Sciaky (située dans le bâtiment 53) n'a pas été abimée.

14. Tout au long de l'inspection de l'usine d'Al Rabiya, la main-d'oeuvre très nombreuse a continué à travailler. Aucun signe d'hostilité n'a été observé.

15. Al Dijjia. L'usine d'Al Dijjia (maintenant appelée Al Zaura), située à proximité d'Al Rabiya, a été inspectée brièvement. Nombre de machines-outils détruites ou endommagées pendant le bombardement d'Al Rabiya y avaient été transportées pour réparation ou récupération. Quatre machines-outils d'usage général, qui, d'après les responsables iraqiens, avaient été utilisées à Tuwaitha pour fabriquer les composants en graphite des séparateurs électromagnétiques des isotopes, ont été présentées à l'équipe. Elles étaient fortement endommagées et il paraissait peu probable qu'elles puissent être remises en état.

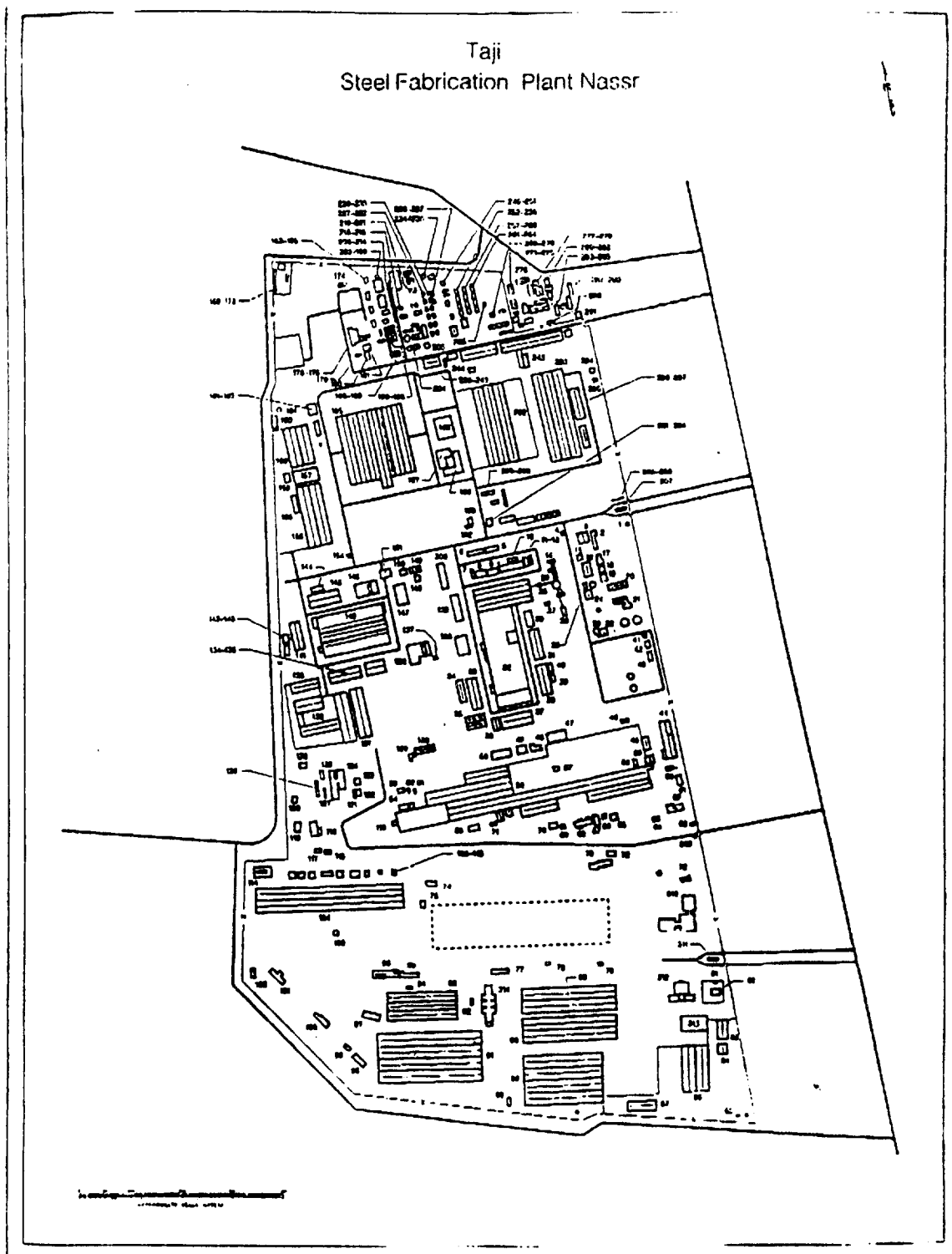
16. Etablissement d'Etat Taji-Nasser (figure 2). Le but de cette visite était de procéder à une inspection sur préavis très court pour déterminer l'utilisation actuelle des machines-outils et machines de fluotournage de Taji. Les machines de fluotournage se trouvent dans le bâtiment 159 alors que la plupart des machines-outils plus perfectionnées se trouvent dans le bâtiment 293. L'inspection a porté principalement sur ces bâtiments.

Alors que l'équipe se dirigeait vers Tarmiya, elle a donné notification de son intention d'inspecter Taji environ 10 minutes avant de passer devant cette installation. Une fois à l'intérieur, elle s'est divisée en deux groupes, l'un s'est dirigé vers le bâtiment 159, l'autre vers le bâtiment 293. Il s'est écoulé environ 30 à 35 minutes entre la notification et le moment où l'équipe entrait dans les bâtiments désignés. Une notification donnée plus tôt que nécessaire, un délai dans l'arrivée à la porte d'entrée et la marche depuis le car jusqu'au bâtiment ont fait perdre du temps. On peut aisément commencer une inspection 15 minutes après la notification.

/...



Figure 2



La plupart des machines avaient été enlevées avant les récentes hostilités et on les a rapportait au moment de l'inspection. Quatre machines de fluotournage étaient en cours de réassemblage et les scellés de l'Agence étaient encore en place. Les trois autres machines n'avaient pas encore été rapportées de l'endroit où elles avaient été mises en sécurité pendant les hostilités. Sur le mur de la salle à l'opposé des machines, il y avait des piles de boîtes contenant des ébauches pour le fluotournage (environ 28 centimètres de diamètre). La partie iraquienne a indiqué que ces ébauches (qui seraient à 25 % en chrome, 4 % acier moly) étaient destinées à la fabrication de carcasses de fusée (ABABIL 100 d'une portée pouvant atteindre 50 kilomètres). L'équipe de balistique les a examinées en détail.

La situation était similaire dans le bâtiment 293, mais le processus de retour des machines était plus avancé. Deux machines seulement, l'une bivalente et l'autre à usage général, n'étaient pas encore revenues. Deux scellés, cassés pendant l'enlèvement, ont été remplacés. Toutes les autres, à l'exception de la seule machine bivalente qui n'avait pas été rapportée, ont été recensées. Les quelques machines qui marchaient produisaient des pièces d'obus d'artillerie.

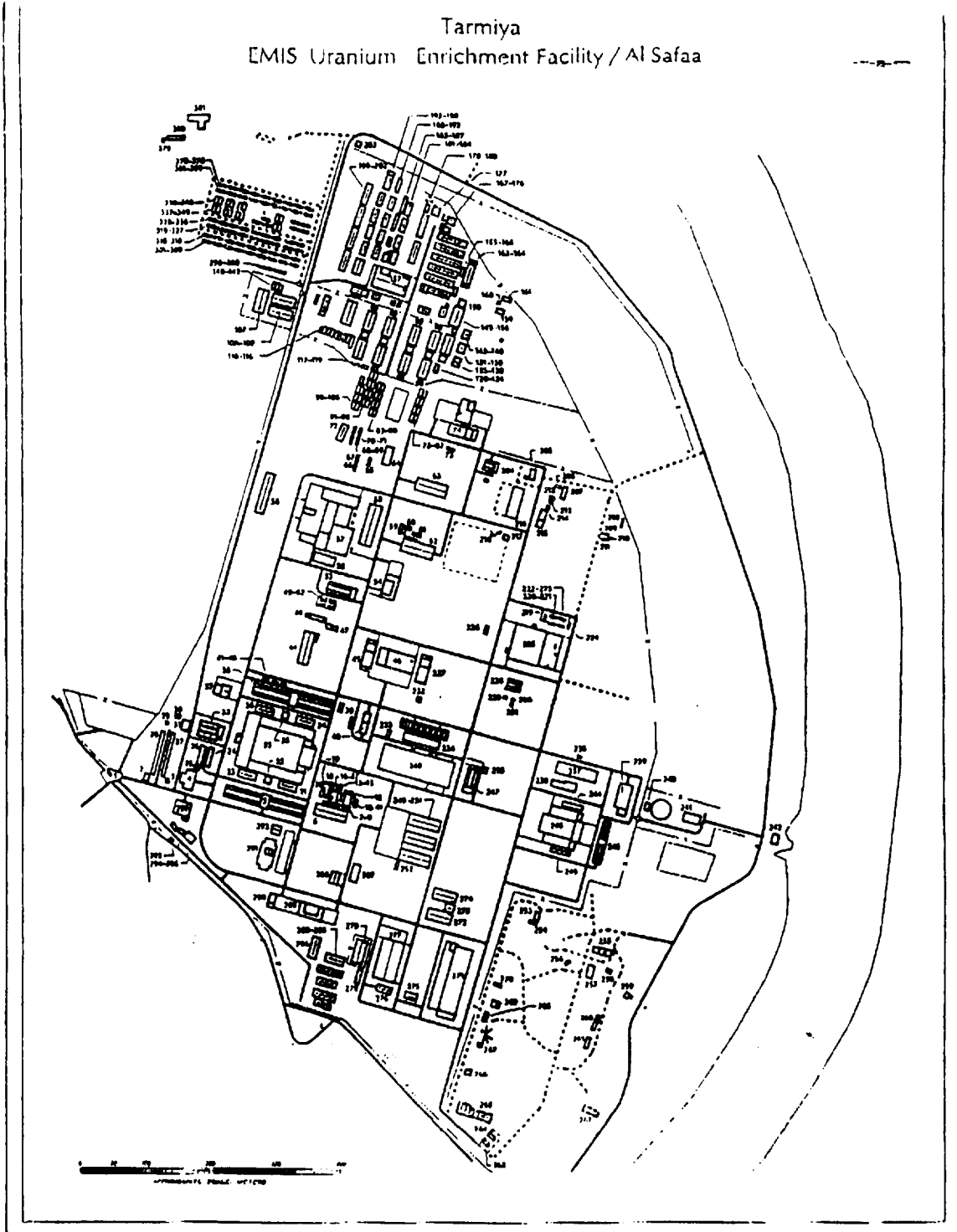
La partie iraquienne était très réservée à propos des circonstances de l'enlèvement et du lieu d'entreposage. Après de longues discussions avec l'équipe et des consultations entre eux, les responsables ont fini par accepter d'emmener deux membres de l'équipe (l'inspecteur principal et le spécialiste des machines-outils) à l'endroit où étaient entreposées les quatre machines bivalentes manquantes. Les activités d'inspection prévues pour la journée se sont poursuivies et, le lendemain matin, les deux inspecteurs ont été emmenés aux quatre machines manquantes. Pendant la nuit, deux de ces machines (une machine de fluotournage et une machine-outil) avaient été ramenées à Taji. Les deux autres (deux machines de fluotournage) étaient encore là où elles avaient été entreposées pendant les hostilités. Toutes les machines et tous les sceaux ont été recensés.

17. Tarmiya (figure 3). L'inspection à Tarmiya a commencé, comme d'habitude, par un entretien avec le Directeur général, qui a fait savoir que la Commission industrielle militaire avait prié son groupe d'établir un centre de chimie industrielle à Tarmiya. Le groupe était chargé de fournir des services de consultation, d'analyse chimique, de recherche-développement et de développement des procédés, éventuellement jusqu'au niveau de l'exploitation d'une usine pilote. Il a été indiqué en outre que le groupe élaborait actuellement une proposition détaillée qui serait prête d'ici la prochaine inspection. La partie iraquienne a demandé qu'on l'autorise à sortir certaines pièces d'équipement du bâtiment des équipements collectifs (bâtiment 38). Elle a demandé spécifiquement à sortir six pompes de recirculation de l'eau et trois unités de tour de refroidissement. Selon elle, ce matériel devait être utilisé dans une usine de laminage d'acier à Taji. Une décision concernant ce matériel sera prise en consultation avec la Commission spéciale. Il y a eu quelques changements à Tarmiya depuis la dernière inspection. La plupart du matériel situé dans les bâtiments 225, 47 et 57 a été transporté dans deux zones de stockage plus sûres - la zone de réception devant le bâtiment 57 et un entrepôt situé entre les bâtiments 38 et 277. Les Iraquiens prévoient de commencer à préparer le bâtiment 47 pour appuyer certains des travaux de chimie industrielle décrits ci-dessus.

/...

Figure 3

Tarmiya  
EMIS Uranium Enrichment Facility / Al Safaa



18. Al Hatteen. Au cours de la quinzième inspection (AIEA-15), un échantillon d'aluminium provenant d'un entrepôt à Al Hatteen a été remis à l'équipe d'inspection. L'analyse de cet échantillon a révélé que, selon la configuration, cette matière pouvait être soumise à contrôle au titre de l'annexe 3 du plan de contrôle et de vérification à long terme. L'objectif de la visite était d'évaluer la configuration des matériaux et la taille de l'inventaire, et de prélever des échantillons supplémentaires. La partie iraquienne a déclaré 500 tonnes de barres de 120 mm x 3 m et 2 800 barres de 150 mm x 3 m. Elle a déclaré en outre que ces barres seraient utilisées pour fabriquer le culot d'obus d'artillerie de 156 mm. L'inventaire a été vérifié, et l'on a prélevé des échantillons de barres de chaque calibre.

#### ACTIVITES LIEES AUX MATIERES NUCLEAIRES

19. Tuwaitha - emplacement B, emplacement C. Les assemblages de combustible irradié stockés dans la piscine du réacteur IRT-5000 et dans le bassin de stockage adjacent à Tuwaitha ont été vérifiés par comptage des articles. On a vérifié les scellés à l'emplacement B, où d'autres assemblages de combustible irradié sont stockés. Les pluies d'hiver ont transformé l'emplacement B en borbier, ce qui a empêché le matériel de levage et les camions-citernes nécessaires d'y accéder pour ajuster, en cas de besoin, le niveau de l'eau à l'intérieur de conteneurs scellés. D'après les mesures extérieures de rayonnement, il n'y a pas de problème dans l'immédiat. On a également vérifié les scellés à l'emplacement C où le gros du stock d'uranium naturel iraquien est stocké, et dans plusieurs bâtiments de Tuwaitha où se trouvent les cellules chaudes. Personne n'avait touché aux scellés.

20. Al Jezira. Au cours de la quinzième inspection de l'AIEA, les autorités iraqiennes avaient convenu de prendre une série de mesures à l'usine d'Al Jezira. La dix-septième mission d'inspection devait s'assurer du suivi des mesures demandées.

Il y a eu quelques changements à cet emplacement. Le nouveau bâtiment d'administration (dont la construction commençait à peine au moment de la quinzième inspection) a été terminé et est maintenant occupé. Ce bâtiment est situé juste un peu plus haut que l'ancien bâtiment. La construction d'un petit bâtiment de bureaux à côté des laboratoires de contrôle de qualité n'a pas beaucoup avancé. Le niveau d'activité dans ce petit laboratoire est négligeable.

Il y a eu très peu de progrès quant à l'exécution des mesures convenues. La partie iraquienne a fait savoir que le mauvais temps avait ralenti les travaux. On trouvera un résumé ci-après :

- L'évaporation des déchets d'uranium faiblement concentré dans deux des grands bacs de décantation a été ralentie par une couche de kérosène qui scelle effectivement la surface. Dans le deuxième bac, qui contient encore un peu de boue, la partie iraquienne, essayant d'accélérer le processus, a pompé les matières plus légères à la surface du premier bac. Pour effectuer toute opération de récupération, il faudra attendre un temps plus chaud et plus sec;

/...

- Les solutions organiques et les filtres contenant de l'uranium n'ont pas pu être enlevés de l'emplacement 6 comme demandé car, du fait de conditions d'humidité, les camions n'ont pas pu y accéder. L'enlèvement se fera lorsque tout aura séché;
- Les barils contenant des déchets solides stockés dans le garage adjacent aux bacs de décantation ont été transportés en vrac et placés au fond de l'extrémité la plus proche du troisième bac. Lorsque le temps s'améliorera, le tout sera recouvert de ciment;
- Très peu a été fait en ce qui concerne les mesures touchant les emplacements de fabrication de tétrachlorure d'uranium et de dioxyde d'uranium (UCl<sub>4</sub> et UO<sub>2</sub>). La partie iraquienne s'occupe activement de récupérer de grandes quantités de câbles électriques enfouis. Elle a confirmé avoir accepté de démolir les portions des bâtiments encore debout au site de fabrication de dioxyde d'uranium, de fermer les deux secteurs par des barrières et de simplement les abandonner.

Les autorités iraquiennes ont réitéré leur intention de transformer cet emplacement en centre de mise au point de procédés de récupération de minéraux à partir de minerais autochtones. Une proposition officielle détaillée sera présentée d'ici la prochaine inspection.

#### AUTRES ACTIVITES

21. Depuis le début des activités d'inspection menées au titre de la résolution 687 (1991), l'AIEA insiste sur la question des informations touchant les achats, sans grand succès. Le 7 décembre 1992, lors d'un entretien avec M. Human Abdel Khaliq Ghaffour, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et Président de la Commission iraquienne de l'énergie atomique (CIEA), l'assurance a été donnée par écrit à l'inspecteur principal de la seizième mission que les questions touchant les achats seraient "traitées positivement". La déclaration de M. Ghaffour a amené l'Agence à poursuivre la question en envoyant une lettre demandant des informations spécifiques touchant les sources d'acier maraging. Mais les informations demandées ne figuraient pas dans la réponse à cette lettre. Les détails de cette réunion et copie de l'échange de correspondance ont été inclus dans le rapport de la seizième mission d'inspection 2/.

La question a été reprise lors de réunions tenues avec les homologues au cours de la dix-septième inspection. La partie iraquienne a expliqué qu'elle entendait clore une fois pour toutes le chapitre des achats et fournir l'information manquante, mais demandait à l'AIEA et à la Commission spéciale une liste regroupée de toutes les questions encore en suspens sur les achats, en précisant que cette liste, aussi complète que possible, ne devrait se

---

2/ GOV/INF 678 ou S/25013.

référer qu'aux produits visés dans la résolution 687 (1991). Les réponses seraient données par écrit et la question serait réglée. L'Inspecteur principal a fait objection à cette procédure, car l'expérience a montré qu'en général les réponses données par l'équipe iraquienne soulevaient d'autres questions. L'ensemble de la question de l'information touchant les achats sera reprise lors de la prochaine inspection.

22. La partie iraquienne a accepté la demande de l'équipe de la dix-septième inspection de commencer à regrouper le stockage d'éléments de réacteur et de pièces détachées (pièces électroniques, échangeurs de chaleur, pompes). Il a été convenu d'utiliser l'entrepôt 13b d'Ash Shakyli à cette fin.

23. Au cours de la dernière journée de l'inspection, la partie iraquienne a remis à l'équipe la liste des articles de l'annexe 3 révisée du plan de contrôle et de vérification à long terme. Les homologues irakiens ont déclaré que la liste portait également maintenant, comme demandé, sur la période commençant le 1er janvier 1989, et incluait tous les articles visés à l'annexe 3 qui existent ou existaient dans les installations de la Commission iraquienne de l'énergie atomique et les universités et établissements d'Etat qui appuyaient le programme de la CIEA. Les homologues irakiens ont indiqué que la liste couvrait tout ce qu'ils savaient actuellement concernant l'existence d'articles devant être soumis à contrôle dans tout l'Iraq. Néanmoins, ils se réservaient le droit d'inclure des articles qui auraient pu échapper au recensement et n'avaient pas été identifiés comme relevant de l'annexe 3 dans la prochaine mise à jour de la liste, qui est due en juillet 1993.

-----